



Dossier uniquement en dématérialisé **via l'ESPACE FAMILLE**

Liste des pièces obligatoires à fournir

- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La fiche renseignement enfant complétée en totalité (disponible dans « documents à télécharger »)
- La page du carnet de santé nominative indiquant la date de rappel du DTPOLIO
- En cas de séparation, de divorce ou de rupture de pacs une photocopie du jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale

- Uniquement si vous n'avez pas fait calculer votre barème familial depuis janvier 2020**, la fiche barème 2020, accompagnée de la photocopie de votre ou vos avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 (barème familial valable jusqu'au 31 décembre 2020).
Puis au plus tard le 31 décembre 2020, l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 accompagné de la fiche barème familial 2021.
- Quelque soit votre situation, vous souhaitez adhérer pour la 1^{ère} fois au prélèvement automatique pour régler vos factures ou vos coordonnées bancaires ont changées :**
 - Le règlement financier
 - RIB

Information : aucun dossier périscolaire n'est accepté par mail, courrier postal...

**Le guichet unique se réserve le droit de demander des pièces complémentaires pour valider votre dossier*

***Les photocopies ne peuvent pas être faites en Mairie Annexe*

